

[Text]

producer options or are you, as I thought you were saying at the end of your question, pay the railways or pay the producer's option? Because there is a fundamental difference.

• 1040

Mr. Bockstael: Yes. First, I was pointing out that either one of your choices end up being payments to the producers. But you recommended in your final report that payments be made to producers on a progressive basis.

Professor Gilson: Yes, on a phased basis.

Mr. Bockstael: On a phased-in basis. And yet in Chapter IV, on page 12, you say "Either method, payment to producers or to railways, would accomplish most of the desired objectives." So in that instance I am suggesting that Bill C-155 is acceptable because it goes a long way to . . .

Professor Gilson: Well, I see the sentence now and I think that we have to put that into the context, I think, in which we were writing it there. If you look at all the objectives that we set out earlier of what we are trying to achieve, compensation to the railways, a comprehensive approach and so on, I think that statement stands. But we do have to recognize that the impact, from a resource neutrality point of view there is a difference.

I would have to qualify that here, that if you pay the railways—and that was recognized throughout our consultations, there is no doubt about that—that if you pay the railways on their statutory grains, to put it at one extreme, you would have this continuing distortion that some of the organizations are arguing about: the oil-seed crushers, the livestock industry, special crops.

If you go to the other extreme and say, pay on all acreage and not just statutory grains, but pay the producer on all acreage, we recognize that there would be a transfer from the statutory grains. And that is what the producers call the dilution effect. You pay that Crow benefit of \$651 million on all acreage rather than just the statutory grain acreage, there is a dilution effect. And I want to emphasize again that this is why we put in that agricultural adjustment payment of \$300 million, because we recognized there would be that effect.

So on the impact on the resources in the long run, there is to some degree an impact on how the resources would be used. And that was recognized throughout the hearings.

Mr. Bockstael: The manner in which payments . . .

The Chairman: This is your final question.

Mr. Bockstael: The manner in which payments were to be made to the railway or to the producers is the one point on which there was the least agreement from the different groups in your consultant process.

Professor Gilson: In the report, yes.

[Translation]

méthodes où c'est le producteur qui est payé ou parlez-vous, comme la fin de votre question le laisse entendre, des paiements aux chemins de fer ou aux producteurs? Il y a là une différence fondamentale.

M. Bockstael: Oui. Premièrement, je soulignais le fait que l'un ou l'autre de vos choix revient à un paiement aux producteurs. Mais dans votre rapport, vous recommandez que les paiements soient versés aux producteurs sur une base progressive.

M. Gilson: Oui, sur une base d'étalement.

M. Bockstael: Sur une base progressive. Pourtant au chapitre IV, à la page 12, vous dites: «L'une ou l'autre méthode, paiement aux producteurs ou paiements aux chemins de fer, réaliserait la plupart des objectifs souhaités». Dans ce cas, je veux simplement dire que le projet de loi C-155 est acceptable puisqu'il fait tout ce qu'il peut . . .

M. Gilson: J'ai trouvé la phrase en question et je pense qu'il faut la replacer dans son contexte. Si vous examinez tous les objectifs que nous avons fixés, compensation aux chemins de fer, attitude compréhensive et ainsi de suite, je pense que la déclaration demeure valable. Mais il faut cependant admettre que l'effet, d'un point de vue de la neutralité des ressources, est différent.

Il faut bien admettre que si vous payez les chemins de fer—et ce fait a été admis dans toutes nos consultations, cela ne fait aucun doute—si donc vous payez les chemins de fer pour leurs obligations statutaires quant au transport des céréales, ce qui est un cas extrême, vous aurez cette distorsion permanente qui fait l'objet de discussions au sein des organismes: producteurs d'huile végétale, industrie de l'élevage, récoltes spéciales.

Si vous passez à l'autre extrême et dites, payez sur la superficie totale et non uniquement pour les céréales à produire, nous admettons qu'il y aurait alors un transfert. C'est ce que les producteurs appellent l'effet de dilution. Si vous versez les bénéfices du Nid-de-Corbeau, de l'ordre de 651 millions de dollars, en fonction de la superficie totale plutôt qu'en fonction de la superficie cultivée, il y a un effet de dilution. Je voudrais à nouveau mettre l'accent sur le fait que nous avons prévu un paiement agricole de rajustement de 300 millions de dollars justement parce que nous avons reconnu qu'il y aurait cet effet.

Quant aux effets sur les ressources à long terme, il y a, dans une certaine mesure, un effet sur la manière dont les ressources seront utilisées. Ce fait a été admis tout au long des audiences.

M. Bockstael: La méthode selon laquelle les paiements . . .

Le président: C'est votre dernière question.

M. Bockstael: La manière selon laquelle les paiements devaient être effectués aux chemins de fer ou aux producteurs est le point sur lequel il y le moins d'entente de la part des divers groupes qui ont participé au processus de consultation.

M. Gilson: Dans le rapport, oui.